

Conseil de la langue française

DOSSIER DE LA FÉMINISATION DES TITRES ET DES TEXTES

Le 27 avril 2017, un membre du Conseil de la langue française (CLF) nous informait qu'un usager d'Edmundston l'avait saisi sur le fait que le document intitulé «*Programme de reconnaissance des donatrices et des donateurs de l'Université de Moncton/Individus/organisations*» que l'on trouvait sur le site de l'Université ne respectait pas la «*Politique de féminisation des titres et des textes*.» De l'avis de l'utilisateur, on y trouve «plusieurs omissions ou erreurs», notamment l'usage des titres «doyens», «recteur», «officier», «ambassadeur», etc. qui n'apparaissent qu'au masculin. L'utilisateur demandait au CLF d'entreprendre une procédure pour la rectification de ces erreurs.

Le sujet a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion du CLF du 4 mai 2017. Le texte querellé (sur web mais aussi version papier) a été émis à l'occasion d'une campagne de financement des services du développement philanthropique. Examiné à la lumière de la «*Politique de féminisation des titres*» (SAC-870512) adoptée par le Sénat académique le 12 mai 1987, il lui semble effectivement ne pas féminiser les titres.

Le CLF a alors attiré l'attention du Développement philanthropique par courriel du 12 mai 2017 qui exposait la situation et sollicitait des mesures correctives.

Il nous a été répondu par courriel le 12 mai 2017 que «les modifications aux textes que vous suggérez dans votre courriel ci-dessous touchent les catégories de reconnaissance adoptées par le Conseil des gouverneurs en 1992 et 2004, ce qui veut dire que nous n'avons pas l'autorité de faire ces corrections».

Par la suite deux séances de travail communes ont été organisées entre le CLF et le Développement philanthropique. Il a effectivement été constaté

que, si certaines erreurs pouvaient être rapidement corrigées (donatrice/donateur par exemple), les catégories de reconnaissance, elles, avaient bien été adoptées par le Conseil des gouverneurs (Ordre du chancelier, cercle du doyen, cercle du recteur, officier, compagnon, ambassadeur, etc) et donc, les modifier est au-dessus du CLF.

Au total, le dossier s'est révélé beaucoup plus délicat qu'initialement perçu. A faire le tour des titres et des textes, c'est une très grande partie des documents de l'université qui violerait la politique en matière de titres et de textes, y compris les documents du Conseil des gouverneurs.

Le Conseil a donc proposé, en collaboration avec le Développement philanthropique, de saisir le Sénat pour lui signaler la violation de sa propre politique de féminisation des titres et des textes.

Le Conseil suggère la constitution d'un comité pour réexaminer la question afin d'amener les documents de l'université à respecter la politique existante.

Ce comité pourrait par ailleurs suggérer la position de l'université quant à la question de la graphie finale applicable et de décider de la manière de les gérer (parenthèses, trait d'union, barre oblique, point, majuscules, etc.)

Gervais Mbarga
Président du Conseil de langue française

Moncton 22 janvier 2018